



## BUDGET COMMUNAL

### AVIS

*Le Collège communal a l'honneur de porter à la connaissance de ses administrés que conformément à l'article L 1313-1 du Code de la Démocratie locale, le budget communal ordinaire et extraordinaire 2017 voté par le Conseil communal en sa séance du 20 décembre 2016, peut être consulté au :*

- *Centre administratif de l'Administration communale de Beloeil  
(1<sup>er</sup> étage: Service comptabilité - recettes)  
Rue J Wauters, 1 à 7972 Beloeil (Quevaucamps)  
de 8 à 12 heures et de 12 heures 30 à 16 heures.*
- *sur le site Internet de l'Administration communale : [www.beloeil.be](http://www.beloeil.be)*

*Publié le 3 janvier 2017*

*Par le Collège communal :*

*Le Directeur général f.f.,*

**T. HALLEZ**



*Le Bourgmestre,*

**L. VANSAINGELE**